

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 02/06/2025 au 06/06/2025.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 02/06/25 au 06/06/2025 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
02/06/2025	87	250,0000	250,0000	250,0000	21.750,00
03/06/2025	55	247,6727	248,0000	245,0000	13.622,00
04/06/2025	11	250,0000	250,0000	250,0000	2.750,00
05/06/2025	73	249,0137	250,0000	248,0000	18.178,00
06/06/2025	59	249,2034	250,0000	248,0000	14.703,00
Total	285	249,1333			71.003,00

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 06/06/2025, le nombre d'actions rachetées depuis le 25 novembre 2024 était de 13 094 (0,8 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 2 967 314,00 (cfr. notre communiqué de presse du 10/12/2024 17:45). L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).